

CANADA

Province de Québec

M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance générale du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19h à la salle du centre Jean-Guy Prévost sis au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe, maire

Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut

Mme Martine Coulombe, conseillère

M. Patrick Courville, conseiller

M. John Rodgers, conseiller

Mme Jocelyne Lyrette, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

ASSISTANCE

Mesdames : Roxanne Brascoupé, Mireille Branche, Josiane Brunet, Madeleine Coquemont, Léone Coulombe, Lise Courville, Rachel Demers, Natacha Desjardins, Hélène Hubert, Huguette Hervieux, Bibiane Lafleur, Caroline Lafrance, Nicole Landry, Céline Larochelle, Diane Lemelin, Claudette Lyrette, Audrey Robitaille, Lily Rodgers, Maryse Roy, Reine Simard et Julie Villeneuve

Messieurs : Jean-Jacques Bilodeau, Nicolas Chaussé, Vianney Cloutier, Richard Courville, Simon Désabrais, Jean-Pierre Dumais, Jacques Émond, Junior Gagnon, Hubert Gauvreau, Guy Gendron, Luc Gendron, Normand Gendron, Gaston Guindon, Daniel Lafrance, Richard Lamoureux, Béloni Lunam, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Rhéaume Lyrette, Victor Lyrette, Simon Mosseau, Kenneth Nault, Pierre Nolet, Gilles Payette, Guy Perron, Michel Poupart, André Savard, Jean-Paul Villeneuve et Alain Verpaelst

R-0209-160

Ouverture de la séance ordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance générale ouverte à 19h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu à 19h que la séance générale soit ouverte.

Adoptée

R-0209-161 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que les deux sujets suivants y soient ajoutés :

- 900-01** Achat d'un appareil respiratoire facial
- 900-02** Support de séchage pour boyau d'arrosage

Adoptée à l'unanimité

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 000-01** Ouverture de la séance générale
- 000-02** Adoption de l'ordre du jour
- 000-03** Dévoilement du «**Concours d'embellissement 2014**»
- 000-04** PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipal

- 110-01** Adoption du Règlement n° 040814-262, règlement relatif au Traitement des élus municipaux
- 110-02** Acceptation de la démission de Mme Monique Paiement
- 110-03** Mandat à la directrice générale, Julie Rail, et la conseillère, Johanne Bonenfant, pour la négociation monétaire de la convention collective
- 110-04** Achat d'un ordinateur portable pour le maire

130 Gestion financière et administrative

- 130-01** Présentation des comptes payés au 31 août 2014
- 130-02** Présentation des comptes dus au 31 août 2014
- 130-03** Présentation des salaires payés au 31 août 2014

150 Diverse invitation

- 150-01** Invitation au maire pour la formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra les 24 et 25 octobre prochain à Granby / «**Les outils à caractère discrétionnaire, vous connaissez ?**»
- 150-02** Invitation à un 5 à 7 de la grande ouverture des bureaux de GROOGR qui se tiendra le 8 septembre prochain à Maniwaki / «**La nouvelle plateforme web**»

150-03 IMPORTANT - Dîner conférence SAFEC le 17 septembre 2014
au Château Logue

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 - TRANSPORT

- 300-01** Position du MTQ / Dispositif anti-stationnement face au Magasin général Axep
- 300-02** Demande de surveillance et d'intervention à la Sûreté du Québec / Stationnement face au Magasin général Axep
- 300-03** Position du MTQ / Délimitation de terrain - Chemin Baskatong secteur Camps touristiques La Pointe à David
- 300-04** Position du MTQ / Élargissement du trottoir sur le pont de la rivière Gatineau
- 300-05** Position du MTQ / Signalisation du bureau d'accueil touristique
- 300-06** Appel d'offres matériel pour sablage des chemins d'hivers
- 300-07** Appel d'offres achat de diesel

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01** Camps touristiques La Pointe à David / Demande de correction de la résolution n° R-0707-113 de la séance générale du 7 juillet 2014
- 600-02** Octroi du contrat de démolition de l'ancien Hôtel Le Carrefour à Tronçonnage Gagnon inc. au coût de 18 500 \$ plus les taxes applicables
- 600-03** Invitation à une étude de fusion **Grand-Remous/Montcerf-Lytton/Bois-Franc**
- 600-04** Règlement sur l'abattage d'arbres / MRC Vallée-de-la-Gatineau
- 600-05** Carrefour giratoire / Intersection des routes 105 et Transcanadienne
- 600-06** Poste Canada / Réduction des heures d'ouverture au service à la clientèle
- 600-07** Adoption du plan d'action / Comité de développement économique
- 600-08** Autorisation d'embauche d'un consultant

700 - LOISIRS ET CULTURE

- 700-01** Organisation d'une soirée le 31 décembre 2014 / Party du jour de l'An
- 700-02** Modification de la politique extérieure en loisirs : hockey et patinage artistique
- 700-03** Demande de remboursement inscription hockey Chad Cyr pour la saison 2013-2014 au coût de 110\$
- 700-04** Comité technique en loisirs / Annulation de la résolution n° R-0707-114
- 700-05** Prêt de livres à la bibliothèque - non résidentiel
- 700-06** Appui à la Municipalité de Lac Sainte-Marie / Modification de la date de l'assemblée générale annuelle (AGA) du Réseau Biblio de l'Outaouais

800 - CORRESPONDANCE

- 800-01** Opération Nez rouge Mont-Laurier / Demande de soutien financier
- 800-02** Officialisation de la prononciation du gentilé des habitants de Grand-Remous
- 800-03** Obligations légales en matière de gestion de la prévention de la santé et de la sécurité au travail

900 - VARIA

- 900-01** Achat d'un appareil respiratoire facial
- 900-02** Support de séchage pour boyau d'arrosage

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

CONCOURS D'EMBELLEMENT 2014

Le conseiller, John Rodgers, dévoile à l'assistance les gagnants (tes) du «**Concours d'embellissement 2014**».

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-0209-162

Adoption du Règlement n° 0408-262, règlement visant à remplacer les Règlements n° 0603-06-180 et n° 050514-260, règlement relatif au traitement des élus municipaux

RÈGLEMENT n° 040814-262

Règlement visant à remplacer les Règlements n° 0603-06-180 et n° 050514-260, règlement relatif au traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger les règlements n° 0603-06-180 et 050514-260 sur le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné par le conseiller, Patrick Courville, la séance générale tenue le 4 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance générale du 4 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le règlement n° 040814-262 ordonnant et décrétant l'adoption dudit règlement ainsi que l'annulation de tout règlement adopté antérieurement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Municipalité de Grand-Remous. Ce règlement rentrera en vigueur après les formalités prévues par la Loi.

**IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT;
À SAVOIR :**

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES

Une rémunération annuelle totale est fixée à 23 000 \$ pour le maire de la Municipalité de Grand-Remous et une rémunération annuelle totale est fixée à 7 666.68 \$ pour chacun des conseillers de la Municipalité de Grand-Remous. Ces rémunérations se répartissent comme suit :

Les deux tiers de la rémunération versée représentent l'honoraire annuel dans chacun des cas et un tiers de la rémunération versée représente l'allocation de dépenses inhérentes à la charge de la municipalité.

Maire	Actuel	Projeté
Honoraire annuel	8 616.36 \$	15 333.32 \$
Allocation de dépenses	4 308.12 \$	7 666.68 \$
Rémunération annuelle totale	12 924.48 \$	23 000.00 \$

Conseiller	Actuel	Projeté
Honoraire annuel	2 876.16 \$	5 111.12 \$
Allocation de dépenses	1 431.84 \$	2 555.56 \$
Rémunération annuelle totale	4 308.00 \$	7 666.68 \$

ARTICLE 3 - MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle de 2 000.00 \$ par année et versée mensuellement.

Si le maire suppléant remplace le maire pendant plus de deux (2) mois, il aura droit, à compter de ce moment jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive une somme égale au traitement du maire pendant cette période.

ARTICLE 4 - RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

ARTICLE 5 - INDEXATION

En conformité à l'article 5 de la Loi sur le Traitement des élus, le traitement annuel (rémunération et allocation de dépenses) sera indexé à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation établi selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada ou égale à l'indexation des salaires de la convention collective si celle-ci est plus élevée.

ARTICLE 6 - VERSEMENT DU TRAITEMENT DES ÉLUS

Les membres du Conseil reçoivent leur traitement par dépôt direct le dernier mercredi de chaque mois.

ARTICLE 7 - ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge les règlements n° 0603-06-180 et n° 050514-260 à toutes fins que de droit.

ARTICLE 8 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION :	LE 4 AOÛT 2014
PROJET DE RÈGLEMENT :	LE 4 AOÛT 2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	LE 2 SEPTEMBRE 2014
PUBLICATION :	LE 3 SEPTEMBRE 2014
ENTRÉE EN VIGUEUR :	LE 3 SEPTEMBRE 2014

R-0209-163

Départ à la retraite de la secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE madame Monique Paiement a déposé le 8 août dernier une lettre nous informant de son départ à la retraite à du 26 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE lors de son départ à la retraite, Mme Paiement bénéficie du restant de jours ouvrables de maladie accumulé à son crédit, a droit au paiement des jours de congé annuel payé et au temps supplémentaire payés accumulés, le tout conformément à la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'accepter la démission de Mme Paiement à compter du 26 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-164

Mandat pour la négociation monétaire de la convention collective

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que mandat soit donné à la directrice générale, Julie Rail, et les conseillères, Johanne Bonenfant et Jocelyne Lyrette, pour la négociation monétaire de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0209-165

Achat d'un ordinateur portable pour le maire

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, les maires siégeant au conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau avaient à leur disposition un ordinateur portable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a décidé de ne pas renouveler le contrat de location des ordinateurs portables;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit à compter du 16 septembre prochain faire l'achat et fournir à chacun de leur maire leur propre ordinateur portable;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la municipalité effectue l'achat d'un ordinateur portable chez Bélanger Électronique inc. au coût de 1 370,18 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0209-166

Présentation des comptes payés au 31 août 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu d'adopter la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 août 2014, dont celle-ci représente la somme de 34 400,17 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0209-167 **Présentation des comptes dus au 31 août 2014**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'un supplément de comptes dus a été remis aux membres du conseil au plénier tenu avant la séance générale;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 août 2014, dont celui-ci représente une somme de 34 205,60 \$ et d'un supplément au montant de 2 062,45 \$, le tout pour une somme totale de 36 268,05 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0209-168 **Présentation des salaires payés au 31 août 2014**

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu d'adopter la liste des salaires payés pour la période du 1^{er} au 31 août 2014, dont celle-ci représente la somme de 30 390,76 \$.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0209-169 **Journées de formation par l'Association québécoise d'urbanisme**

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le maire, Gérard Coulombe, soit autorisé à assister les 24 et 25 octobre

prochain à Granby aux journées de formation organisées par l'Association québécoise d'urbanisme. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0209-170

Dîner-conférence avec Reine Smith de SAFEC

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que les membres du conseil municipal ainsi que mesdames Julie Rail et Stéphanie Gagnon soient autorisés à assister au dîner-conférence qui aura lieu le 17 septembre 2014 au Château Logue de Maniwaki avec madame Reine Smith de SAFEC. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièce justificative.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

300 - TRANSPORT

R-0209-171

Demande d'intervention et de surveillance à Sûreté du Québec / Stationnement face au numéro civique 1435, route Transcanadienne (Magasin général Axep)

CONSIDÉRANT QUE la géométrie des lieux ne permet pas au ministère des Transports d'installer des dispositifs supplémentaires anti-stationnement sur les deux bords de la route Transcanadienne en face du numéro civique 1435 (Magasin général Axep);

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que demande soit faite à la Sûreté du Québec afin qu'une attention particulière soit apportée pour ce secteur, qu'elle intervienne et effectue une surveillance accrue et procède à l'émission d'un billet d'infraction à tous ceux qui contreviennent à ladite signalisation.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-172 Appel d'offres matériel pour sablage des chemins d'hiver

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la Municipalité présente deux appels d'offres sur invitation pour le matériel servant au sablage des chemins d'hivers.

- a) Appel d'offres sur invitation pour les abrasifs;
- b) Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel à déglacer en vrac

Adoptée à l'unanimité

R-0209-173 Appel d'offres d'achat de diesel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune soumission à son premier envoi d'appel d'offres sur invitation pour l'achat de diesel excluant le service d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la Municipalité retourne en appel d'offres sur invitation pour l'achat de diesel auprès des trois (3) fournisseurs de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R-0209-174 Camps Touristiques La Pointe à David / Demande de correction de la résolution n° R-0707-113 de la séance générale du 7 juillet 2014

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que la Municipalité maintienne intégralement le texte de la résolution n° R-0707-113 et qu'elle avise Camps Touristiques La Pointe à David qu'aucune correction ne sera effectuée.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-175 Entériner l'octroi du contrat de démolition de l'ancien Hôtel Le Carrefour

CONSIDÉRANT le mandat octroyer à la directrice générale, Julie Rail et le maire, Gérard Coulombe, par l'adoption de la résolution n° E-1408-158 adoptée à la séance extraordinaire du 14 août 2014 de négocier;

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil entérine l'octroi du contrat pour la démolition de l'ancien Hôtel Le Carrefour à Tronçonnage Gagnon inc. au coût de 18 500 \$ plus les taxés applicables.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-176 **Invitation à une étude de fusion «Grand-Remous/Montcerf-Lytton/Bois-Franc**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Montcerf-Lytton et de Bois Franc ont débuté une étude de fusion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous est contiguë avec ces deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) municipalités ont des besoins similaires;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle municipalité pourrait devenir une force pour le développement futur;

CONSIDÉRANT QU'une telle étude peut se faire dans le respect de tous et chacun;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités pourrait choisir par la suite sa destinée sans aucune obligation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu la municipalité de Grand-Remous invite les deux (2) municipalités à faire cette étude et que si l'une des deux (2) municipalités refuse, la même invitation servira pour l'autre municipalité afin de faire une étude à deux (2) municipalités.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-177 **Règlement sur l'abattage d'arbre / MRC Vallée-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a organisé dix (10) consultations sur le projet d'énoncé de vision stratégique horizon 2025;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs privés ont fait connaître leur position lors des dix (10) consultations;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs privés sont contre tout règlement régissant l'abattage d'arbres sur les lots privés;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG doit préparer un nouveau schéma d'aménagement et de développement pour 2015 et que ce projet d'énoncé de vision stratégique est une étape afin d'y parvenir;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Grand-Remous n'a pas toute l'information nécessaire pour prendre position;

CONSIDÉRANT QUE le sujet sera discuté prochainement à la MRCVG pour complément d'information;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de décision finale de prise le 16 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu :

QUE la municipalité de Grand-Remous ne prenne pas position pour le moment;

QUE la municipalité de Grand-Remous demande à la MRCVG de former un comité en y invitant l'Office des producteurs de bois de la Vallée-de-la- Gatineau, la Société sylvicole, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais et tout autre organisme impliqué afin de travailler en équipe pour qu'il n'y ait pas de mur à mur sur tout le territoire de la MRCVG (règlement émettant des recommandations et non des exigences), de faire en sorte que les municipalités locales conservent leur autonomie et leur pouvoir de décision sur leur territoire respectif, de trouver une solution afin que les producteurs privés ne soient pas pénalisés et qu'ils puissent travailler librement sur leur propriété.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-178

Carrefour giratoire / Intersection des routes 105 et Transcanadienne

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est la principale porte d'entrée en Outaouais et dans la MRCVG pour les régions de Montréal ainsi que l'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE les deux routes sont des routes nationales et que la 117 est Transcanadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est un point stratégique pour les voyageurs et pour le transport de marchandises de toutes sortes;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection fait partie du plan de développement et de vision stratégique de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous a déjà investi des montants importants pour l'acquisition et la démolition du bâtiment désaffecté (ancien Hôtel Le Carrefour);

CONSIDÉRANT QUE Grand-Remous pourrait développer une logistique en transport en tenant compte de la proximité des grands centres tels que Montréal, Gatineau, Ottawa ainsi que la région de l'Abitibi;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que demande soit faite au Ministère des Transports afin que la réfection de cette intersection soit faite sous forme de carrefour giratoire avec un concept de service aux usagers en complément et qu'une demande d'appui soit envoyée à la MRCVG, à toutes les municipalités de la MRCVG ainsi qu'à notre députée et ministre Mme Stéphanie Vallée.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-179 **Poste Canada / Réduction des heures d'ouverture au service à la clientèle**

CONSIDÉRANT QUE les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la Municipalité de Grand-Remous demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-180 **Adoption du plan d'action 2014 - Comité de développement économique**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la Municipalité procède à l'acceptation de son plan d'action 2014 présenté par le Comité de développement économique.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-181 **Embauche d'un consultant en matière d'urbanisme**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu que la Municipalité procède à l'embauche d'un consultant en urbanisme en prévision de l'adoption du nouveau schéma d'aménagement prévu pour 2015

Adoptée à l'unanimité

700 - LOISIRS ET CULTURE

R-0209-182 **Organisation d'une soirée le 31 décembre 2014 / Party du jour de l'An**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la Municipalité organise le 31 décembre prochain le «Party du jour de l'An» pour sa population et celles environnantes et qu'une demande de permis de boisson pour vendre soit présentée.

Les profits réalisés lors de cette soirée seront pour le camp de jour de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-183 **Modification de la politique extérieure en loisirs : hockey et patinage artistique**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la Politique en matière de loisir de notre municipalité soit modifiée comme suit pour les activités de loisirs extérieure :

a) Une contribution financière de la municipalité aux activités extérieures de la municipalité avec un maximum annuel 125.00 \$ par participant (e) sur présentation de pièce justificative.

****** Considérant que la municipalité n'a pas d'entente en loisirs avec la Ville de Maniwaki, les activités de hockey et de patinage artistique pratiqués dans les équipements de la Ville Maniwaki auront droit à UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SPÉCIALE de la municipalité avec un maximum annuel de 500.00 \$ par participant (e) si une facture supplémentaire est émise. Ladite contribution financière spéciale est admissible sur présentation de pièce justificative. Advenant le cas où le montant de 125.00 \$ a déjà été versé au participant (e), ce dernier aura droit à la différence du montant versé jusqu'à concurrence de 500.00 \$.**

Adoptée à l'unanimité

R-0209-184 **Remboursement inscription hockey «Chad Cyr» saison 2013-2014**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu qu'un montant de 110.00 \$ soit remboursé à M. Mathieu Cyr suite à l'inscription de fils, Chad Cyr, au hockey à la Ville de Maniwaki. Ce montant représente la contribution financière de la municipalité selon la Politique en vigueur

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0209-185 **Annulation de la résolution n° R-0707-114**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la résolution n° R-0707-114 soit annulée au livre des libérations de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-186 Prêt de livres à la bibliothèque - non résidentiel

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que les utilisateurs non résidentiels qui désirent faire le prêt de livres doivent au préalable effectuer le paiement du dépôt qui leur sera remboursé lors du retour du prêt. Le montant du dépôt est établi comme suit :

1^{er} livre 25 \$ 2^e livre 15 \$ 3^e livre 10 \$

Adoptée à l'unanimité

R-0209-187 Appui à la Municipalité de Lac Sainte-Marie / Modification assemblée générale annuelle (AGA) du Réseau Biblio Outaouais

CONSIDÉRANT QUE la présentation de l'événement «Fête des voisins» pour l'ensemble des municipalités a lieu en même temps de l'année que l'AGA du Réseau Biblio Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie la municipalité de Lac Sainte-Marie dans ses démarches auprès du Réseau Biblio Outaouais afin que la date de l'AGA soit changée.

Adoptée à l'unanimité

800 - CORRESPONDANCE

R-0209-188 Officialisation de la prononciation du gentilé des habitants de Grand-Remous

CONSIDÉRANT QUE messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentilés en français*, demandent à la municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

CONSIDÉRANT QUE le gentilé de Grand-Remous, officialisé le 2 juin 1986, s'écrit «Grand-Remousois», au masculin singulier, et «Grand-Remousoise», au féminin singulier;

CONSIDÉRANT QUE l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

CONSIDÉRANT QUE les transcriptions [gʁã. və.mu.swa] et [gʁã. və.mu.swaz], composé en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler «Grand-Remousois» et «Grand-Remousoise» en

conformité avec l'usage standard du français contemporain de variétés québécoises;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'officialiser les prononciations de «Grand-Remoussois» et «Grand-Remoussoise» en [gʁã. ʁə.mu.swa] et [gʁã. ʁə.mu.swaz], respectivement.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-189 Consultant en matière de gestion de la prévention de la santé et de la sécurité du travail

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, soit mandatée pour nommer un gestionnaire en matière de gestion de la prévention de la santé et de la sécurité au travail afin que la municipalité respecte ses obligations légales.

Adoptée à l'unanimité

R-0209-190 Achat d'un appareil respiratoire facial

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser une dépense de 4 545 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un appareil respiratoire facial.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R-0209-191 Achat de support de séchage pour les boyaux d'arrosage du service incendie

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser une dépense de 690 \$ plus les taxes applicables pour la confection de support de séchage pour les boyaux d'arrosage du service incendie par Mécanique Mobile Dano.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

La période de questions débute à 19h44.

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0209-192 Levée de la séance

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance générale à 20h37.

Adoptée à l'unanimité

**Gérard Coulombe
Maire**

**Julie Rail
Directrice générale**